



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 14 février 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 27 février 2012

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

Délibération n° D20110710

SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHAMOIS NIORTAIS FOOTBALL
CLUB - CENTRE DE FORMATION

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 24 février 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Chantal BARRE - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - M. Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

- Nicole GRAVAT donne pouvoir à Virginie LEONARD
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Alain PIVETEAU
- Patrick DELAUNAY donne pouvoir à Jean-Claude SUREAU
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Julie BIRET donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Alain BAUDIN
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jean-Louis SIMON
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Elisabeth BEAUVAIS

Excusés :

Conseillers :

- Mme Elsie COLAS

SPORTS

SUBVENTION A L'ASSOCIATION CHAMOIS NIORTAIS FOOTBALL CLUB - CENTRE DE FORMATION

Madame Chantal BARRE Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La Ville de Niort conduit une politique tendant à favoriser le sport sur son territoire. Cela repose avant tout sur l'existence d'associations, tel que le Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation, remplissant des missions d'intérêt général et bénéficiant de ce fait d'une reconnaissance particulière par la collectivité publique, en raison de la qualité et de la diversité des services rendus.

Dans ce contexte, la Ville de Niort a conclu avec ce club une convention d'objectifs lui permettant de faire fonctionner son école de sport durant quatre saisons sportives.

Le Club des Chamois Niortais évolue en National pour la saison 2011 / 2012 et pourrait envisager une montée en Ligue 2 dès la saison 2012 / 2013. Le Centre de Formation est devenu une école technique tout en conservant sa capacité à collecter la taxe d'apprentissage et à former les jeunes joueurs.

Le Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation s'engage à développer des actions sur la base d'objectifs qui s'appuient sur les critères suivants :

- **Prise en compte de tous les publics** (actions dans les quartiers, développement de la mixité, développement de la pratique handisport) ;
- **Intégration du club dans la ville** (participation à la vie de la cité, organisation de rencontres évènementielles, développement du spectacle sportif lors des rencontres officielles, animation d'un club de supporters) ;
- **Ecologie et développement durable** (prise en compte de la signature de chartes relatives au développement durable, développement du tri sélectif, maîtrise de la consommation des fluides, respect des équipements municipaux et leur règlement intérieur, développement du covoiturage, assurance de l'intégrité physique des sportifs avec un suivi médical, prévention des conduites déviantes) ;
- **Offre de loisirs** (alternative à la pratique compétitive) ;
- **Structuration du club** (formation des bénévoles dirigeants de club, formation des arbitres, mise en place d'un pôle professionnel administratif, mise en place d'outils de gestion, recherche de partenaires privés, communication et marketing du club, labellisation de l'école de sport) ;
- **Formation et développement du club** (formation des encadrants, politique de formation des licenciés, activités sportives du club, nombre de sportifs de haut niveau, interaction avec le réseau de formation local).

Compte tenu des éléments proposés dans la convention d'objectifs, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer au Chamois Niortais Football Club - Centre de Formation une subvention de **225 000 €** au titre la saison 2012 / 2013.

Par ailleurs, afin d'assurer à l'association une certaine stabilité financière lors de la prochaine saison sportive, la convention prévoit l'attribution d'une subvention prévisionnelle. Celle-ci ne sera acquise définitivement qu'après son approbation par le Conseil municipal et sous réserve du vote de son montant au budget primitif de l'année concernée.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°2 à la convention entre la Ville de Niort et l'association Chamois Niortais Football Club – Centre de Formation ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à le signer et à verser à l'association la subvention d'un montant de **225 000 €** allouée au titre de la saison 2012 / 2013.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Chantal BARRE